



AUTEURICES DE LA BANDE DESSINÉE ET DE L'ILLUSTRATION

# Rapport d'activité 2024

## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	2
FONCTIONNEMENT INTERNE .....	2
CHANTIERS ET CONCERTATION PROFESSIONNELLE .....	2
<i>La Chambre de Concertation des Écritures et du Livre .....</i>	2
<i>Le Contrat-cadre pour la filière du Livre en Fédération Wallonie-Bruxelles .....</i>	3
<i>La Commission du Travail des Arts .....</i>	5
<i>RABKO – Réseau des Arts à Bruxelles/Brussels Kunstenoverleg .....</i>	5
<i>L'UPACT – Union des Professionnel·les des Arts et de la Création - pôle Travailleur·euses .....</i>	6
<i>Autres chantiers .....</i>	7
ÉVÉNEMENTS .....	8
COMMUNICATION ET CONSULTATION .....	9
BILAN COMPTABLE .....	10

## INTRODUCTION

L'année 2024 a été marquée par un engagement renforcé d'ABDIL, tant dans la défense des auteurices que dans l'accompagnement de leurs pratiques professionnelles.

Dans un contexte électoral chargé, la fédération s'est mobilisée pour faire entendre les revendications du secteur : rédaction d'un memorandum, actions collectives avec d'autres fédérations, prises de position publiques et participation active aux concertations autour des politiques culturelles.

En parallèle, ABDIL a lancé des formations adaptées aux besoins du terrain et a continué à produire des outils concrets pour mieux informer et soutenir ses membres.

En interne, la fédération a poursuivi la dynamique enclenchée par son nouveau comité de réflexion et de représentation, tout en assurant la stabilité de sa coordination.

## FONCTIONNEMENT INTERNE

L'année 2024 a été marquée par un important moment de ressourcement collectif avec l'organisation, en février, d'un **week-end de formation interne** réunissant les membres du comité d'ABDIL. La première journée, centrée sur un récapitulatif des fondamentaux de la fédération et sur les grands dossiers en cours (régime du travail des arts, droit d'auteur, concertation sectorielle, etc.), a permis de revisiter l'historique, les missions et les rôles d'ABDIL dans le paysage professionnel. La seconde journée, consacrée au fonctionnement interne, a favorisé un travail de fond sur les groupes de travail, les outils de gouvernance et l'articulation entre bénévolat et salariat, avec l'intervention enrichissante d'Anaïs Félix (Plan Sacha). Ce temps collectif a renforcé la cohésion du comité, consolidé les bases de fonctionnement et amorcé des pistes concrètes pour faire évoluer notre organisation interne.

Par ailleurs, l'année a également été marquée par l'**arrivée d'une nouvelle coordinatrice** en mai, engagée à temps partiel (15h/semaine) dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'un an renouvelable. Cette transition, rendue fluide grâce à la collaboration étroite de la précédente coordinatrice, a permis d'assurer la continuité de la coordination quotidienne d'ABDIL. L'embauche a renforcé notre capacité à maintenir le lien avec nos membres, à assurer un suivi régulier de notre communication interne et à poursuivre activement notre participation dans les instances où nous siégeons. La fédération a ainsi pu rester présente dans les espaces de concertation du secteur tout en poursuivant son travail de fond en faveur des auteurices de bande dessinée et d'illustration.

En 2024, ABDIL a vu son nombre de membres grimper de 381 à 439, soit une **hausse de 15 %**. Une évolution significative qui reflète l'ancrage progressif de la fédération dans le paysage professionnel de la bande dessinée et de l'illustration.

L'assemblée générale annuelle s'est tenue en présentiel le 4 juin 2024, dans nos locaux bruxellois. Ce moment statutaire important a permis de valider les comptes, de revenir sur les actions de l'année écoulée et de faire circuler l'information auprès des membres présentes.

## CHANTIERS ET CONCERTATION PROFESSIONNELLE

### La Chambre de Concertation des Écritures et du Livre

En tant que fédération professionnelle reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ABDIL siège en Chambre de Concertation des Écritures et du Livre afin de remettre, aux côtés des autres fédérations professionnelles du secteur Langues, Lettres et Livre, des avis concertés sur les politiques culturelles menées par le gouvernement de la FWB dans ces matières.

Sept réunions de la CCEL, dont une extraordinaire, se sont tenues en 2024. ABDIL a assuré sa représentation à toutes les réunions, détaillées ci-dessous :

- 15 février 2024 : séance plénière
- 15 mars 2024 : séance plénière
- 22 mars 2024 : réunion extraordinaire portant sur la révision de l'avis 23 demandée par le cabinet de la Ministre de la Culture
- 31 mars 2024 : séance plénière
- 5 juillet 2024 : séance plénière
- 20 septembre 2024 : séance plénière
- 6 décembre 2024 : séance plénière

En 2024, la Chambre a remis **quatre avis** portant sur l'évaluation du Décret sur la nouvelle gouvernance culturelle (avis n°22), sur l'avant-projet d'arrêté du gouvernement de la Communauté française portant exécution du Décret relatif au subventionnement des secteurs professionnels des Langues, des Lettres et du Livre (avis n°23 et n°23 bis) ainsi que sur l'avant-projet de Décret relatif aux exigences en matière d'accessibilité des livres numériques.

Outre la représentation en CCEL, ABDIL s'est inscrite dans **deux groupes de travail (GT)** : l'un portant sur l'économie du livre et présidé par l'ADEB, le second portant sur les modalités d'intégration de la réforme WITA dans les dispositifs de soutien organisés par l'Administration générale de la Culture, présidé par la Scam en coordination avec ABDIL. En raison de l'actualité politique – formation du gouvernement fédéral tardive et menaces pesant sur le régime du travail des arts – les réunions du GT WITA ont été reportées à l'année 2025. Notre fédération s'est de plus engagée à participer, à titre d'invitée, aux réunions du GT portant sur l'intelligence artificielle, dans la mesure des énergies bénévoles disponibles.

Le dossier qui a le plus impliqué ABDIL au niveau de la CCEL est celui lié au **Décret relatif au subventionnement des secteurs professionnels des Langues, des Lettres et du Livre**. ABDIL s'est particulièrement investie, aux côtés de la Scam notamment, sur la question des soutiens à destination des auteurs et autrices de l'écrit, dont les bourses de création. Parmi les résultats concrets qui découlent de ce travail, le doublement du montant de toutes les bourses pour les auteurs et autrices est à souligner. Le Décret est accompagné d'un avant-projet d'arrêté fixant dans le détail les modalités d'application du Décret. Le travail conséquent fourni par les fédérations professionnelles autour de la formulation de deux avis sur cet avant-projet a cristallisé beaucoup d'énergie dans l'implication d'ABDIL en Chambre. Ce chantier, directement lié au groupe de travail WITA, se poursuit en 2025.

## Le Contrat-cadre pour la filière du Livre en Fédération Wallonie-Bruxelles

En tant que membre du comité technique du Contrat-cadre pour la filière du Livre en Fédération Wallonie-Bruxelles, ABDIL a participé à six réunions du CTCF en 2024 (les 13 mars, 21 mai, 5 juillet, 5 septembre, 24 septembre et 17 décembre). Ce comité réunit des représentant·es du secteur (Comptoir du Livre, Foire du Livre de Bruxelles, PILEn, ABDIL, E.L.I.) ainsi que des représentant·es des services administratifs concernés de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Service général des Lettres et du Livre, Lecture publique, WBI, PECA, Enseignement). Il a pour mission d'accompagner et valider la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre du contrat, d'en évaluer les effets et de proposer, si nécessaire, des ajustements ou des évolutions.

En 2024, les travaux du comité ont principalement porté sur **l'élaboration d'une « wishlist de Saint-Nicolas »**, une liste d'envies et de projets à destination des partis politiques, à l'occasion des élections fédérales. Cette liste avait pour objectif d'identifier les projets qui

pourraient être développés dans les années à venir, ceux qui ne bénéficient plus de budget en 2024 mais dont la reconduction est souhaitée, les mesures utiles ne nécessitant pas de budget, ainsi qu'un inventaire des actions déjà en cours. Il s'agissait de proposer un panorama budgétisé — même approximatif — des besoins du secteur, afin de sensibiliser les futur·es responsables politiques aux enjeux du contrat de filière. Cette démarche visait également à souligner le manque de moyens financiers alloués au comité technique. Les projets proposés devaient s'inscrire dans le cadre du Contrat-cadre, c'est-à-dire concerner l'ensemble de la filière du Livre, dans une logique interprofessionnelle. Les propositions ciblant exclusivement les auteur·ices étaient donc considérées comme hors cadre.

Après cette étape de collecte et de formulation, ABDIL s'est investie dans la défense de plusieurs mesures en cohérence avec ses valeurs et les six axes prioritaires du Contrat de Filière. Sur la cinquantaine de propositions soumises au comité technique, dix ont été retenues comme prioritaires. Pour chacune d'elles, il a été demandé de rédiger une fiche-action, destinée à formaliser la mesure dans le cadre d'une demande de subvention. ABDIL s'est vue confier, avec la Scam et E.L.I., la rédaction de la **fiche-action consacrée à l'élaboration d'une charte des prestations secondaires** (animations littéraires, commandes, etc.). Cette charte a pour vocation de servir de référence pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec des fourchettes minimales garanties, et d'être déployée à l'échelle des communes, des bibliothèques, des festivals, des salons et d'autres opératrice·s. Ce travail s'inscrit pleinement dans l'engagement d'ABDIL pour une meilleure reconnaissance du métier d'auteurice et pour des conditions de travail plus justes et encadrées dans l'ensemble de la filière.

C'est grâce à un budget du Contrat de Filière que nous avons **organisé des formations** en collaboration avec E.L.I. Ce fut assurément un des moments forts de l'année. Centrées sur leur pratique professionnelle, ces formations ont été conçues pour répondre aux défis spécifiques que les auteurices rencontrent tout au long de leur carrière dans les domaines de la BD et de l'illustration. Concrètement, les formations visent à :

- Acquérir une meilleure compréhension des structures, des outils, ainsi que des aspects juridiques et fiscaux liés aux métiers de la bande dessinée et de l'illustration
- Développer une vision critique des droits sociaux et du secteur
- Échanger avec des acteurices de terrain qui partagent leurs expériences

Nous avons proposé des formations dont les sujets sont au cœur de l'engagement quotidien d'ABDIL : **les statuts, les subsides, le contrat d'édition**. Tout d'abord, les participant·es peuvent explorer en détail les différents statuts professionnels accessibles aux auteurices de bande dessinée et d'illustration. Cela inclut une présentation des régimes sociaux et fiscaux, ainsi que des démarches administratives nécessaires pour choisir et optimiser leur statut en tant que créateurices. Ensuite, un focus est fait sur les subsides et aides financières, avec des informations pratiques sur les dispositifs de soutien existants à différents niveaux (communal, régional, national, voire européen). Ce module vise à aider les participant·es à identifier et solliciter les financements adéquats pour leurs projets de création. Un autre point clé est la négociation de contrat, notamment les contrats d'édition. Ce module aborde les éléments à surveiller dans un contrat, tels que la gestion des droits d'auteur, les conditions de rémunération, les obligations de chaque partie, et comment négocier efficacement pour protéger ses intérêts tout en établissant une relation équilibrée avec les éditeurices. Enfin, une attention particulière est accordée à l'élaboration et à la concrétisation d'un projet d'édition. De la conception initiale d'un projet à la recherche de partenaires et à la présentation aux éditeurices, cette partie du programme fournit des outils pratiques pour structurer et valoriser un projet afin de maximiser ses chances de succès dans le marché de l'édition.

Le choix des **intervenant·es** pour les formations repose sur leur expertise approfondie dans des sujets pointus, ainsi que sur leur expérience significative en matière de formation (certain·es sont professeur·es en haute école d'art). Ces professionnel·les, qui sont également auteurices (et parfois membres du comité de pilotage d'ABDIL), apportent une richesse de connaissances non seulement théoriques, mais aussi pratiques, tirées de leur propre parcours

dans le domaine de la bande dessinée et de l'illustration.

Voici le **calendrier des six dates** de formation (deux dates proposées pour chaque sujet afin d'offrir plus de flexibilité aux participant·es) :

*#1 Statuts sociaux : lequel choisir et comment faire une demande d'ATA*  
vendredi 20 septembre 2024 & vendredi 15 novembre 2024

*#2 Édition : envoyer un projet et négocier un contrat*  
vendredi 27 septembre 2024 & vendredi 8 novembre 2024

*#3 Soutiens financiers à la création : où chercher et comment les obtenir*  
mercredi 12 février 2025 & mercredi 19 février 2025

Dans le prolongement des objectifs du Contrat de Filière en matière de « professionnalisation » et de « renforcement de l'interprofession », ABDIL a répondu en octobre 2024 à un **appel à projets pour obtenir un soutien de 15 000 euros**. Cette enveloppe permettrait d'enrichir l'offre d'accompagnement déjà proposée aux auteur·ices de BD et d'illustration — notamment via les formations mentionnées plus haut — en transformant le site internet d'ABDIL en un véritable centre de ressources en ligne, concret, spécialisé, fiable et régulièrement mis à jour. Ce développement viserait à produire de nouveaux contenus, à en actualiser d'anciens, et à structurer l'accès à des fiches techniques, articles de fond, répertoires de ressources, etc. En priorité, les syllabus issus des formations seraient retravaillés pour être consultables en ligne : ils rassembleraient les contenus abordés en formation ainsi que des compléments pratiques, des exemples et des références utiles, afin de permettre une appropriation autonome par les auteur·ices.

## La Commission du Travail des Arts

La Commission du Travail des Arts réunit depuis 2023 des expert·es du secteur, des représentant·es de l'Administration fédérale, des syndicats, des organisations patronales, des travailleur·euses indépendant·es ainsi que des membres de l'Administration. Deux membres du comité ABDIL y siègent depuis sa création. En pratique, cela implique une participation à un rythme soutenu : environ deux à trois réunions par mois en chambre restreinte, composée de six personnes, pour analyser les candidatures à l'allocation du travail des arts (ATA) et statuer, à l'unanimité, sur leur acceptation ou non. Cet engagement représente une charge de travail conséquente. La question qui suscite le plus de discussions reste celle de la reconnaissance du caractère artistique du travail présenté — une appréciation par nature délicate et en partie subjective. ABDIL y défend une position claire : il est essentiel de soutenir l'ensemble des travailleur·euses intermittent·es du secteur. Dans un contexte où l'accès à des contrats stables comme les CDI reste très limité, il nous semble plus pertinent de renforcer la protection sociale des artistes que de débattre de la « valeur artistique » de leurs pratiques.

## RABKO – Réseau des Arts à Bruxelles/Brussels Kunstenoverleg

Dans une volonté de créer des ponts au-delà des clivages communautaires, linguistiques et sectoriels, RABKO a pris l'initiative de réunir l'ensemble des réseaux et fédérations culturels de Belgique. L'objectif est de renforcer les liens entre ces structures, partager les bonnes pratiques, et aborder ensemble les enjeux fédéraux qui touchent au secteur culturel.

Dans un contexte politique incertain, et en particulier quand le gouvernement impose des coupes budgétaires, il devient essentiel de faciliter la circulation de l'information et de coordonner nos actions. Cette concertation pourrait permettre de définir des stratégies communes sur des dossiers majeurs comme la TVA culturelle, le régime du travail des arts ou le financement des institutions fédérales.

Une réunion par saison est envisagée. ABDIL a pris part à la première rencontre, qui lance cette

dynamique collective.

## L'UPACT – Union des Professionnel·les des Arts et de la Création - pôle Travailleur·euses

L'UPACT rassemble aujourd'hui une dizaine de fédérations issues des arts plastiques, des arts vivants, de l'audiovisuel, de l'édition et de la musique (ABDIL, ARRF, CTEJ, FAP, RAC, Aires Libres, Artist United, FACIR, Fédération Théâtre Action, Union des Artistes du Spectacle).

Ce réseau œuvre à la défense des droits sociaux des travailleur·euses des arts, notamment sur les enjeux fédéraux : qualité de l'emploi, sécurité sociale, statut social, fiscalité. Son objectif est d'élaborer des positions communes pour protéger les conditions de travail dans l'ensemble du secteur artistique et culturel belge.

ABDIL participe activement aux réunions de l'UPACT, organisées toutes les six semaines.

### Une vigilance accrue en période électorale

En 2024, à l'occasion des élections fédérales, l'UPACT, la Scam et plusieurs fédérations professionnelles se sont fortement mobilisées. Nous avons **suivi de très près les propositions émises pendant la campagne et les négociations pour la formation d'un nouveau gouvernement.**

Cette vigilance était d'autant plus importante que la nouvelle réglementation du statut social des travailleur·euses des arts est entrée en vigueur en janvier 2024. Or, certaines formations politiques envisageaient des reculs majeurs : limitation du droit au chômage à deux ans, suppression du statut d'artiste ou transfert de sa gestion vers le secteur culturel lui-même, au lieu de l'ONEM.

Autre sujet de préoccupation : la réforme fiscale à l'étude par les négociateurs, qui pourrait porter le taux de TVA réduit sur les biens et services culturels de 6 % à 9 %, affectant directement l'accessibilité à la Culture.

### Une mobilisation collective pour défendre les acquis

Face à ces menaces, plusieurs actions collectives ont été menées avec d'autres fédérations professionnelles, notamment la **rédaction de communiqués adressés à la presse et aux responsables politiques.** Ces messages visaient à dénoncer les attaques contre les travailleur·euses les plus précaires, à souligner l'incohérence de certains engagements politiques, à démontrer (avec chiffres à l'appui) l'inefficacité de certaines mesures proposées, et à annoncer d'éventuelles mobilisations conjointes.

### Un mémorandum aux président·es de parti

Comme c'est l'usage à chaque élection, ABDIL a rédigé un mémorandum détaillant ses priorités pour les prochaines législatures. Nous y avons **réaffirmé les grands axes** qui, selon nous, doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part du futur gouvernement.

Parmi les mesures phares portées :

- Simplification administrative
- Encadrement des Bureaux sociaux pour artistes et intermédiaires de facturation
- Amélioration du Statut des travailleur·euses des arts
- Révision du système de rémunération des auteurices
- Réforme cohérente des retraites
- Revalorisation du budget de la Culture et du Livre

Ce document, évolutif, sera mis à jour au fil du temps et des négociations. Il a été transmis à l'ensemble des président·es de parti.

## Autres chantiers

### Article 1bis

**En mars 2024, Smart a informé ses membres qu'elle suspendait, dans un délai de 48h, l'usage des contrats dits « 1bis »,** sans concertation préalable. Ces contrats permettent aux artistes de déclarer légalement des revenus artistiques hors cadre salarial. Smart affirme que les artistes peuvent basculer vers un contrat de travail classique, ce qui, selon elle, ne change rien. Or, cette affirmation est contestée : les contrats *1bis* répondent à une réalité spécifique du travail artistique, sans lien de subordination ou avec des revenus différés.

L'entreprise justifie sa décision par une réforme récente du « statut d'artiste », mais cette réforme n'introduit pas de changement majeur par rapport à l'exigence déjà en place depuis 2014 (Visa artiste devenu Attestation). La véritable raison semble plutôt économique : les contrats *1bis* représentent une part infime de ses activités. Critiquée pour son manque de transparence et son virage entrepreneurial, Smart est accusée d'avoir progressivement abandonné sa mission d'accompagnement des artistes au profit d'une logique de rentabilité et d'expansion dans d'autres secteurs. Ce revirement intervient alors même que la réforme du statut rend plus nécessaire que jamais un accompagnement spécialisé.

Le texte appelle à la création d'un service public capable de gérer ces contrats, et invite les artistes à explorer d'autres solutions que Smart, jugée désormais peu légitime à défendre leurs intérêts.

Suite à nos interpellations ainsi qu'aux échanges avec nos représentant·es et ceux d'autres secteurs des arts, la **Smart a décidé de rétablir la possibilité de déclarer des activités artistiques via le contrat 1bis à partir de début mai.**

### Charte éthique du milieu interprofessionnel de l'illustration et de la bande dessinée

ABDIL s'est associée à d'autres organisations pour réfléchir aux questions de genre dans les milieux de la bande dessinée et de l'illustration. Ensemble, nous avons co-écrit une Charte pour mettre en lumière ces enjeux et encourager de meilleures pratiques dans le secteur.

L'objectif est simple : **faire en sorte que le monde de l'édition (illustration et bande dessinée) devienne un espace plus sûr et respectueux pour toutes et tous.** Pour cela, il nous a semblé essentiel de poser des repères clairs, dans un document collectif, qui s'applique à tous les contextes professionnels : contrat d'édition, stages, salons, vernissages,ancements de livres, expos, tables rondes ou autres rencontres du secteur. Cette Charte s'adresse à l'ensemble des personnes qui participent à la vie professionnelle de la BD et de l'illustration. Y adhérer, c'est s'engager à mettre en place des actions concrètes pour améliorer les relations de travail et lutter contre les comportements oppressifs.

Une version de travail (« version martyr ») a été imprimée en juillet 2024 pour relecture collective. Les discussions portent actuellement sur les modalités de diffusion de la Charte : qui en assurera la publication et via quels canaux ? La possibilité pour ABDIL de la diffuser sur son site internet refondu (chantier prévu pour 2025) est envisagée, en accord avec l'esprit collectif du projet et la légitimité d'ABDIL en tant que fédération professionnelle.

### Réforme du droit d'auteur

Suite à l'entrée en vigueur de la réforme du droit d'auteur (décembre 2022), ABDIL a suivi de près les conséquences pour les auteurices de bande dessinée et d'illustration, en particulier sur la question sensible du 70/30. Fin d'année 2024, le SPF Finances a remis une décision qui apporte enfin un éclairage sur un point central : **les avances sur droits versées dans le cadre de contrats d'édition littéraires classiques restent considérées à 100 %**

**comme des droits d'auteur, et non comme des revenus professionnels.** Cette reconnaissance, issue d'une demande de ruling déposée par les éditeurices belges, rassure une grande partie du secteur. Elle repose notamment sur le fait que la relation contractuelle ne constitue pas une commande ou une prestation, notamment en l'absence de lien de subordination vis à vis de l'éditeur, étant donné que l'auteurice conserve sa liberté de création.

Néanmoins, certaines zones d'ombre subsistent comme le cas des avances versées à la signature du contrat ou les paiements mensualisés. Ce que confirme le SPF Finances, c'est que les versements doivent être liés à une acceptation, même partielle, de l'œuvre. ABDIL reste attentive à ces évolutions et continuera à informer ses membres des prochaines clarifications administratives ou législatives.

## ÉVÉNEMENTS

En complément de son programme de formations, ABDIL a organisé ou participé activement à divers événements et mobilisations visant à améliorer les conditions de travail et de reconnaissance des auteurices et travailleur·euses des arts.

### Mobilisation pour un cadre européen des droits sociaux – Bruxelles – 25 mars 2024

ABDIL a organisé à Bruxelles une **Nuit des artistes-auteurices européens**, place du Luxembourg, en écho à des actions similaires à Strasbourg, Paris, Lyon, Marseille, Toulouse et Rennes. Cette mobilisation s'inscrivait dans une dynamique européenne portée par la Ligue des auteurs professionnels et la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, pour soutenir la mise en œuvre du rapport d'initiative adopté par le Parlement européen en novembre 2023, visant à améliorer les conditions de vie et de travail des professionnel·les de la Culture.

ABDIL a pris la parole publiquement pour rappeler que :

- les travailleur·euses de la création méritent **une protection sociale complète**,
- la rémunération des œuvres ne peut pas reposer uniquement sur leur rentabilité,
- **le secteur du livre est chroniquement sous-financé**, et les auteurices souvent mal rémunéré·es,
- il est urgent de défendre nos droits **à l'échelle européenne comme en Fédération Wallonie-Bruxelles**.

Cette action s'inscrit dans la continuité de notre implication dans **la réforme du régime de sécurité sociale des travailleur·euses des arts en Belgique**, processus dans lequel nous sommes activement engagées depuis plusieurs années.

### Présentation d'ABDIL à la Belacadémie – Bruxelles – 2 avril 2024

ABDIL est intervenu dans le cadre d'un **parcours de formation socio-professionnelle** organisé par l'asbl Bela. Cette initiative visait à fournir aux auteurices émergent·es les outils pour mieux comprendre leur environnement professionnel (filiale du livre, cadre institutionnel, statuts, méthodologie de projet). L'intervention d'ABDIL a permis de :

- faire connaître le rôle et les missions de la fédération,
- sensibiliser les participant·es à l'importance de s'organiser collectivement,
- encourager la professionnalisation et l'autonomie des auteurices.

### Festival LaBD – Liège – 27 & 28 avril 2024

ABDIL a participé à la **seconde édition du Festival LaBD**, dédié aux artistes émergent·es et aux formes alternatives du 9e art. Nous y avons :

- tenu un stand tout le week-end pour échanger avec les visiteur·euses, présenter nos actions, et recruter de nouveaux·elles membres,
- organisé une **table ronde** intitulée « Auteurices de l'édition : propriétaire rentier·e ou travailleur·euse des arts ? », réunissant des auteurices, un éditeur, une organisatrice de festival et un représentant d'ABDIL. Cette discussion a permis de questionner le modèle économique de l'édition, les inégalités de rémunération et les conditions de travail, tout en renforçant les revendications en faveur d'une reconnaissance claire des auteurices comme travailleur·euses.

### BD Comic Strip Festival – Bruxelles – 6 au 8 septembre 2024

ABDIL était présente dans **l'Espace Bande Dessinée Alternative à la Gare Maritime**, avec un stand, des flyers et un moment convivial partagé autour d'un verre. Cette présence a été une belle occasion de faire connaître nos missions et nos outils d'accompagnement, de rencontrer de potentiels nouveaux membres, et de mettre en valeur nos formations comme leviers de professionnalisation.

### Manifestation nationale du non-marchand – Bruxelles – 7 novembre 2024

ABDIL s'est joint à la **mobilisation syndicale** en front commun, en soutien aux droits sociaux des travailleur·euses de la Culture. Dans un contexte politique préoccupant marqué par la montée des politiques libérales et les menaces sur le statut du travail des arts, ABDIL a :

- relayé massivement l'appel à manifester,
- participé activement au cortège,
- **défendu un ensemble de revendications claires :**
  - \*maintien du statut des travailleur·euses des arts,
  - \*refinancement massif de la culture,
  - \*revalorisation du secteur Langues, Lettres & Livre,
  - \*défense du taux de TVA réduit sur les biens culturels,
  - \*opposition aux politiques d'austérité et à la réduction des droits au chômage.

### Participation à la campagne Lisez-vous le belge ? – novembre 2024

ABDIL a souhaité s'impliquer dans la campagne nationale de promotion de la littérature belge francophone, coordonnée par le PILEn. Cependant, malgré notre volonté, nous avons constaté que :

- ce type de campagne ne correspondait pas aux priorités ni aux moyens d'action d'ABDIL,
- notre mission première n'est pas de promouvoir les œuvres ou les auteurices individuellement, mais bien de défendre leurs droits collectifs.

Nous assumons ne **pas avoir été en mesure de jouer un rôle actif** dans cette campagne, tout en reconnaissant pleinement l'importance de cette action pour la visibilité de la création belge.

## COMMUNICATION ET CONSULTATION

En plus de ses actions menées en concertation avec le secteur, ABDIL a pour mission d'informer, de consulter et d'assurer un suivi auprès de ses membres. Cette consultation permet

de faire émerger des revendications concrètes et de porter la voix des auteures de bande dessinée et d'illustration auprès des instances politiques et culturelles. Pour remplir ces missions, ABDIL communique régulièrement via une newsletter adressée à ses membres, enrichit ses réseaux sociaux avec des informations utiles et des prises de position, et alimente en continu son site internet, accessible à tout moment pour consulter l'actualité et les ressources disponibles.

En 2024, nous avons envoyé **18 newsletters** pour informer nos membres sur les opportunités professionnelles à ne pas manquer (aides et soutiens aux secteurs BD et illustration de la Fédération Wallonie-Bruxelles, appels à projets, résidences, échéances importantes, etc.), relayer des études et analyses sur le secteur, partager l'actualité d'ABDIL, notamment nos actions, mobilisations et prises de position, ainsi que les enjeux que nous défendons, tels que le mode de rémunération du travail artistique dans nos secteurs ou les réformes qui impactent les statuts sociaux et fiscaux des auteurs et autrices. Nous y avons également annoncé les événements organisés par ABDIL, comme les formations, rencontres et manifestations.

Concernant les réseaux sociaux, ABDIL a continué d'alimenter ses contenus en se concentrant principalement sur **Instagram**, devenu un outil clé pour toucher un public plus large. La facilité de partage permet aux infos de circuler rapidement et de gagner en visibilité, bien au-delà de notre cercle habituel. Instagram offre aussi la possibilité de réagir à chaud à l'actualité, de relayer des appels, des actions ou des annonces importantes, tout en diffusant des photos et vidéos prises sur le terrain. Ce format plus vivant et accessible permet de montrer concrètement ce que fait ABDIL et de renforcer le lien avec sa communauté.

Nous poursuivons l'alimentation de **l'onglet « Ressources » de notre site**, où sont publiées des analyses de fond, des retours sur les victoires et les échecs d'ABDIL, ainsi que des tentatives de vulgarisation autour de questions parfois complexes, mais qui touchent de près le quotidien des auteures de bande dessinée et d'illustration. En 2025, ce subside représente une opportunité à saisir pour actualiser certains contenus du site, en rédiger de nouveaux, et rendre plus accessibles, grâce à des outils de vulgarisation graphique, des thématiques parfois complexes mais essentielles pour les auteures. Il nous permettra aussi de rémunérer équitablement les personnes impliquées dans ce travail. L'objectif est de faire du site d'ABDIL une ressource fiable, complémentaire aux autres sites de référence sur le quotidien professionnel des auteures de bande dessinée et d'illustration en Belgique francophone.

## BILAN COMPTABLE

Le seul poste rémunéré de l'asbl est celui de la coordination. Le nombre d'heures prestées reste stable, à deux jours semaine. La structure aurait clairement besoin de plus d'encadrement rémunéré mais pour le moment nous ne pouvons pas nous le permettre.

Le coût annuel moyen de cet emploi avoisine les 15 000 €.

En recette, les cotisations de membres ont ramené 1 373 €. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à l'année passée.

À cela s'ajoute la subvention du décret nouvelle gouvernance culturelle pour notre participation à la CCEL, de 11 224 €.

Il n'y a pas eu de don exceptionnel d'une structure comme ce fut le cas d'autres années par le Centre belge de la bande dessinée.

La gestion quotidienne de l'asbl engage très peu de dépenses de services et biens divers. Elle n'a pas de loyer, son siège social étant situé dans les locaux de l'asbl E.L.I., et une part importante des activités de l'asbl reste produite par des bénévoles via le comité de réflexion.

Malgré tout, on peut voir déjà qu'à ce stade l'asbl creuse un léger déficit chaque année pour payer l'emploi salarié. Alors même que cet encadrement devrait être plus important et moins reposer sur du bénévolat, sujet à la fatigue et au découragement. C'est avec ce constat qu'ABDIL cherche depuis quelques temps à augmenter ses recettes en répondant à d'autres projets de subventions.

Cette année, nous avons dépensé la subvention de 12 000 € obtenue en 2023 dans le cadre du Contrat pour la Filière du livre. Ce subside concernait l'organisation de formations professionnalisantes (voir plus haut dans le document). Nous sommes heureux·euses d'avoir pu consacrer plus de 6 000 € de ce budget à la rémunération de formatrices. Le budget de ce projet est à l'équilibre sur le papier, mais nous devons faire le constat qu'une partie de la coordination de ce projet a dû malgré tout être assurée sur les heures de notre salariée pour être mené à bien. Ce type de projet envisagé de cette façon n'est en fait pas rentable et ne résout pas le manque de financement de la coordination de la structure comme on pourrait l'imaginer à première vue.

En mars, nous avons reçu la première tranche d'une demande de subvention en partenariat avec l'asbl E.L.I. pour mettre au point de nouveaux outils et d'autres formations professionnalisantes pour les auteurices de la bande dessinée et de l'illustration, soit 19 550 € sur 23 000 € prévus. Cette somme sera dépensée en 2025.

Une autre demande de subvention pour le développement des ressources en ligne pour les auteurs et autrices de bande dessinée et de l'illustration, introduite en réponse à l'appel d'offres de septembre 2024 a été acceptée et une première tranche de 12 750 € sur 15 000 € prévus est arrivée en décembre 2024. Cela a permis de clore l'année avec de bonnes liquidités.

Mais tout l'enjeu pour 2025 et 2026, années où ces nouveaux montants seront engagés dans les projets missionnés, sera de dégager un budget de coordination ainsi qu'une réserve tampon afin de maintenir à terme l'emploi nécessaire à la vie de la structure.

Le bilan comptable approuvé par l'organe d'administration est joint à ce rapport d'activité.